

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

**Accueil des enfants de soignants à l'école primaire Guesde pendant le confinement :  
application de la gratuité pour les repas et pour le périscolaire**

Pendant la période de confinement lié à la lutte contre le Coronavirus, du 17 mars au 7 mai 2020, les enfants des personnels soignants ont été accueillis à l'école primaire Jules Guesde.

L'accueil sur cette école a été organisé grâce à une étroite collaboration entre des enseignants volontaires de l'Education Nationale pour le temps scolaire, des animateurs volontaires de l'association Les Francas de la Gironde pour les temps périscolaires et des agents volontaires de la ville pour la restauration et l'entretien des locaux.

18 enfants des niveaux maternelles et élémentaires ont été accueillis de manière régulière sur la période sur une amplitude horaire entre 7h30 et 18h30.

Afin de soutenir les personnels soignants et prioritaires, il a été proposé la gratuité des repas et de la fréquentation de l'accueil périscolaires pour l'ensemble des enfants de maternelles et d'élémentaires accueillis sur l'école.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**35 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre**

**. autorise Monsieur le Maire à appliquer la gratuité pour la restauration et pour la fréquentation des temps périscolaires pour les enfants de soignants et de personnels prioritaires ayant fréquenté cet accueil d'urgence.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020